

*Investissement Canada—Loi*

s'en apercevra lorsqu'il retournera devant l'électorat. J'aimerais bien qu'il déclenche des élections maintenant. Il perdrait le pouvoir.

En jetant un coup d'œil au projet de loi C-115, monsieur le Président, on constate que le pouvoir ultime de décision sur l'investissement étranger appartient au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je voudrais que les députés se rendent bien compte qu'au Canada nous avons toujours eu un système où les décisions prises par le cabinet devaient tenir compte des préoccupations et des aspirations des régions. Ce n'est plus le cas. Le pouvoir sera l'apanage exclusif du ministre responsable. En vertu de l'article 5, il a la responsabilité d'Investissement Canada. Le cabinet ou le ministre n'auront plus la possibilité de convaincre les industries de se réimplanter dans des régions défavorisées. Le ministre regardera faire, comme le prouvent les nombreuses transactions que cet homme a faites, et il laissera l'entreprise agir à sa guise. Par conséquent, le gouvernement conservateur lèse une fois de plus les régions pauvres du pays.

● (1520)

C'est ce qui s'est passé pour la création d'emplois. C'était une importante priorité. La priorité consiste maintenant à réduire le déficit. Les ministériels ont réduit de 200 millions le budget du programme d'expansion industrielle régionale. Que font-ils maintenant? Ils confient les pouvoirs qu'exerçait tout le cabinet à un seul ministre, un ministre dont les résultats dans le secteur privé ont été peu impressionnants, selon moi.

Une seule phrase dans tout ce projet de loi parle des investisseurs canadiens. Qu'a prévu le gouvernement conservateur pour aider ces derniers dans le cadre de cette mesure? Absolument rien. Il n'a aucune considération pour la petite entreprise ou le petit investisseur. Il brade l'entreprise canadienne au profit des pays étrangers.

Et que prévoit-on pour protéger les travailleurs canadiens? Le ministre compétent s'est levé pour déclarer: «C'est l'afflux de capitaux au Canada qui permettra de créer des emplois». Je me permets de lui faire remarquer que c'est une affirmation sans fondement tant en théorie qu'en pratique. Ce n'est pas l'afflux de capitaux, mais la façon dont on utilise ces derniers qui permet de créer des emplois. Voulons-nous voir arriver davantage de capitaux si c'est pour acheter de nouvelles machines qui remplaceront les travailleurs de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard? Est-ce ce que désire le gouvernement conservateur? Faut-il voir là les principaux objectifs de ce projet de loi? C'est ce qui est dit dans cette mesure. Le travailleur canadien n'y est absolument pas protégé. Quelles sont les garanties? Il n'y en a aucune. Il y en a en ce qui concerne l'afflux de capitaux, mais il n'y a aucune protection.

Bien sûr, le gouvernement a déclaré la guerre aux sociétés de la Couronne. Les députés de l'arrière-ban se conduisent en vrais moutons et n'ouvrent pas la bouche. Certaines sociétés de la Couronne ont été instaurées à cause de la situation économique qui régnait dans ces régions. D'autres ont été mises en

place pour d'autres raisons. Quoi qu'il en soit, elles ont été créées. Que s'apprête à faire le gouvernement? Il s'apprête à les vendre et à vendre en même temps les travailleurs canadiens.

Le gouvernement n'a pas présenté, en même temps que cette mesure, la liste des règlements qu'il compte édicter conformément à ce projet de loi. Il a refusé de le faire. Cela fait partie de la comédie à laquelle se livrent les députés d'en face et ceux qui nous encadrent. Les ministériels ont proposé de se réunir en comité et d'inviter les citoyens à proposer leurs suggestions. Puis, à la fin de la journée, ils nous présenteront un document qui, grâce à l'importante majorité dont jouit le gouvernement, obtiendra la sanction du comité et, évidemment, celle de la Chambre des communes. Il faudrait présenter ces règlements au Parlement maintenant, afin que les Canadiens comprennent quelle direction le gouvernement compte prendre en ce qui concerne les aspects culturels de ce projet de loi.

Nous allons examiner cette mesure article par article en comité. Nous espérons que des témoins de toutes les provinces comparaitront. Nous tenons à examiner ce projet de loi, parce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit que toute personne nommée à un poste de haut fonctionnaire devrait se soumettre à l'examen d'un comité. J'espère que nous aurons l'occasion de questionner le nouveau directeur d'Investissement Canada. Bien entendu, il conviendrait de fournir ses références au comité permanent de l'expansion économique régionale, afin que nous ayons tous la possibilité d'examiner ses autres compétences et ses autres convictions au sujet de ses responsabilités relatives à l'application de cette loi. Nous voulons avoir aussi la possibilité d'examiner ces renseignements.

D'après son parrain, le projet de loi devrait venir à bout du chômage au Canada. Pas un seul député à la Chambre ne souhaite réduire sensiblement le chômage. Toutefois, l'attitude qu'adopte le gouvernement à l'égard de l'investissement étranger n'est pas la bonne. Elle ne vaut rien parce qu'elle ne permet pas de protéger les travailleurs et qu'elle n'encourage nullement les investisseurs canadiens. Comme vous le savez, monsieur le Président, le taux de l'épargne au Canada est parmi les plus élevés dans le monde libre. Cependant, le ministre a refusé—ce n'est pas le mot que je devrais employer, monsieur le Président. Il n'a tout simplement pas la moindre idée de la mesure qu'il pourrait nous présenter pour encourager les Canadiens à investir dans leur avenir.

En terminant, je voudrais dire que le chômage est effectivement le plus grand problème au Canada. Les conservateurs croient, pour leur part, que le déficit est le principal problème. La proposition dont ils nous ont saisis aujourd'hui ne permettra pas de réduire le chômage de façon appréciable. D'autre part, s'ils en demeurent persuadés, alors ils veilleront certainement à ce que le ministre chargé de l'Expansion industrielle régionale dépose sur-le-champ à la Chambre des renseignements prouvant sans équivoque que le projet de loi réduira le chômage dans nos régions. Ils lui demanderont de présenter les statistiques et les études tendant à le prouver, et de nous faire connaître les gens qui ont mené ces mêmes études.